



Campagne de vaccination des collèges et lycées : comment s'organise-t-elle ?

La pandémie de Covid-19 en France dossier

Des élèves de différentes académies ont déjà été vaccinés dans leur établissement ou dans des centres, mais la majorité le sera dans les prochaines semaines. «Libération» répond à toutes les questions sur les modalités de cette campagne.

Au lycée Eugène-Delacroix de Drancy, le 30 mars, lors d'une campagne de tests de masse contre le Covid-19. (MARTIN BUREAU/AFP)

«Trois adolescents sur cinq sont allés vers la vaccination, il faut continuer à vous faire vacciner.» Le message, martelé par Emmanuel Macron dans une vidéo postée jeudi sur son compte Twitter, s'adresse aux millions d'élèves qui ont effectué leur rentrée scolaire. Depuis l'ouverture de la campagne de vaccination aux 12-17 ans mi-juin, plus de 57% d'entre eux ont reçu une première dose et près de 34% ont suivi un schéma vaccinal complet, selon les chiffres de Santé publique France du 19 août. Le gouvernement veut passer la vitesse supérieure avec le lancement d'une campagne de vaccination confiée aux collèges et aux lycées, en concertation avec les préfetures, les agences régionales de santé (ARS) et les académies. Son organisation dépend de la situation géographique des collèges et lycées, du nombre d'élèves volontaires et de l'aménagement de leurs locaux. Il existe quatre options : les élèves se font vacciner dans un collège ou un lycée (le leur ou dans un établissement voisin), dans un barnum installé à proximité de leur établissement, dans un centre de vaccination ou dans un vaccibus.

Qui peut se faire vacciner ?

Uniquement les élèves volontaires éligibles à la vaccination, c'est-à-dire les 12-17 ans. Les moins de 16 ans doivent fournir une attestation de consentement signée par l'un des deux parents. Conformément à la loi du 5 août, la vaccination des élèves de 16 ans et plus se fait à leur demande, formalisée par écrit.

Qui recueille l'autorisation parentale ?

Les collèges et lycées doivent fournir aux familles les détails pratiques (jour, horaire, lieu), une note explicative, un questionnaire de santé et une autorisation parentale. Certains établissements ont envoyé, avant même la rentrée, des mails aux familles ou dans les espaces numériques de travail. Le chef d'établissement collecte ensuite les autorisations parentales pour savoir qui se vaccine, dans quelle classe et à quel moment. Cela lui permet d'organiser l'accueil, le déplacement et la surveillance des élèves.

Comment se déroulent les vaccinations dans ou à proximité des établissements ?

Une équipe mobile de vaccination se rend à l'intérieur des collèges et des lycées ou à proximité, en installant un barnum. Cette solution concerne surtout des établissements de grande taille ou éloignés des centres de vaccination. Dans ce cas, les interventions se font sur un jour ou deux, dans le réfectoire ou le gymnase par exemple. Quand un centre éphémère est mis en place, les élèves des établissements voisins peuvent en profiter. Les vaccinations sont assurées par du personnel intervenant habituellement dans les centres de vaccination ou des professionnels de santé des collectivités. A Nice (Alpes-Maritimes), des médecins et infirmiers de la métropole se sont par exemple déplacés jeudi dans un lycée de la ville pour vacciner 20 élèves volontaires (sur 1 250). A Saint-Valery-sur-Somme, 24 élèves, sur 250, d'un collège ont aussi été vaccinés dans un local de leur établissement dès le premier jour de la rentrée par des pompiers du Sdis de la Somme. Ce sont aussi les pompiers qui vaccineront, dans les prochaines



semaines, les élèves des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.
Comment s'organisent les déplacements des élèves vers les centres de vaccination ?

Les élèves se déplacent, à pied ou en transport, vers les centres avec, parfois, des créneaux réservés aux scolaires. Les sorties sont encadrées par du personnel scolaire, comme des assistants d'éducation (surveillants). Si besoin, les collectivités mettent en place des bus gratuitement. Face aux coûts que représentent ces opérations, notamment pour les transports, les présidents des régions devraient déposer des demandes de soutien financier auprès de Matignon le 13 septembre. Quelque 115 établissements scolaires de l'Oise sont par exemple rattachés à un centre de vaccination. Neuf autres collèges et lycées, plus éloignés, accueillent à l'inverse des équipes mobiles.

Et les vaccibus ?

Ces centres de vaccination mobiles peuvent se déplacer d'établissement en établissement. Vendredi, un vaccibus de l'agence régionale de santé de la Creuse s'est par exemple garé à côté de l'infirmerie scolaire d'un lycée de Guéret.

Comment se déroulent les vaccinations ?

Les équipes de vaccination doivent vérifier l'absence de contre-indications, accompagner et informer les adolescents. Ces derniers doivent être munis des documents demandés (attestation parentale selon leur âge, questionnaire de santé rempli) et de leur carte vitale. Une fois vaccinés, les élèves doivent patienter quinze minutes pour vérifier que tout va bien, avant de se voir remettre leur certificat. «*Les vaccinations se déroulent-elles durant le temps scolaire ? Si oui, que font les élèves non volontaires ou déjà vaccinés dans ce cas ?*» s'interroge Sophie Vénéitay, secrétaire générale du Snes-FSU. A Nice, par exemple, les vaccinations se sont déjà organisées durant les heures de cours. «*L'idée, c'est d'être pragmatique et de s'adapter le plus possible aux établissements et aux territoires. Les équipes feront au mieux pour proposer les solutions les plus pratiques*», répond sans plus de précisions le ministère de l'Education.

Les établissements possèdent-ils un listing des élèves vaccinés et non vaccinés ?

Le questionnaire de santé, qui contient des données médicales, est remis directement par les élèves à l'équipe de vaccination, précise le ministère de l'Education. Si un cas positif est déclaré dans une classe, seule l'Assurance maladie peut, selon le ministère de l'Education, vérifier le statut vaccinal des élèves identifiés comme cas contact, dans les sept jours après la déclaration.

Pourquoi certains établissements ont-ils déjà pu vacciner des élèves ?

L'académie d'Amiens explique avoir «*anticipé un maximum le travail pendant les vacances scolaires*», en lien avec l'ARS, pour rattacher chaque établissement à un centre de vaccination avant de déterminer la solution la plus adaptée à chacun. Des documents et autorisations parentales ont ensuite été transmis aux familles avant la rentrée. L'académie s'est fixée pour objectif de terminer les premières injections le 24 septembre et les deuxièmes avant les vacances de la Toussaint. A Nice, les tout premiers élèves vaccinés avaient 16 ans et plus «*parce qu'ils n'avaient pas besoin d'autorisation parentale*», précise l'académie, qui reconnaît avoir «*organisé un coup médiatique, une belle opération d'information et de sensibilisation pour montrer aux familles que c'est possible et que cela se déroule bien*». A l'inverse, l'académie de Créteil indique que la campagne «*s'organise doucement*», sans fixer de date butoir. «*Certains se sont mis en scène avec des vaccinations organisées dans les premiers jours d'école mais, dans la plupart des cas, rien ne se fera avant le 10 septembre*, estime Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, le syndicat des chefs d'établissement. *Il faut d'abord accueillir les élèves et lancer l'année avant de sonder les familles et de tout organiser.*» Le ministère de l'Education se laisse jusqu'aux





URL :http://www.liberation.fr/

PAYS :France

TYPE :Web Grand Public

► 5 septembre 2021 - 13:01

> [Version en ligne](#)

vacances de la Toussaint pour un déploiement complet de la campagne au niveau national.

